



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MIRABEL
SERVICE DU GÉNIE

ANNEXE AU RÈGLEMENT

Règlement concernant la réalisation des travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage Cyr et la réalisation d'une conduite de refoulement dans le secteur de Saint-Janvier incluant sans s'y limiter tous les travaux connexes à la complète réalisation des travaux ainsi que les honoraires professionnels, les frais d'acquisition de terrain et de déplacements d'utilités publiques et les frais de financement.

N/Réf. : X3 512 N14242

Item	Financement	COÛT \$
1	Poste de pompage augmentation de capacité et mise aux normes incluant tous les travaux connexes de réaménagement du site	1 953 000 \$
2	Conduite de refoulement 1100m de conduite incluant tous les travaux connexes de réfection des lieux	1 286 000 \$
	Total des travaux :	3 239 000 \$
3	Contingences	333 000 \$
4	Honoraires	238 000 \$
5	Taxes nettes	190 000 \$
6	Frais de financement	200 000 \$
	Total des autres frais :	961 000 \$
	GRAND TOTAL :	4 200 000 \$

La directrice du Service du génie,

Geneviève Cauden, ing.
GC/mat

Le 17 mars 2023